

ITALIE

Conflit d'intérêts: la loi menacée

Plusieurs partis appartenant à la majorité de centre-gauche au pouvoir en Italie menaçaient jeudi de ne pas voter le projet de loi sur le conflit d'intérêts, déjà combattu par la droite de Silvio Berlusconi. Le projet du gouvernement de Romano Prodi stipule l'impossibilité de cumuler une charge gouvernementale avec un patrimoine supérieur à 15 millions d'euros ou avec la propriété d'une société qui bénéficie de concessions de l'Etat.

Berlusconi directement visé

En cas d'acceptation d'une responsabilité gouvernementale, le texte prévoit de confier la gestion du patrimoine à un «blind trust», c'est-à-dire à un tiers indépendant comme une fondation. L'ancien chef du gouvernement italien Silvio Berlusconi (2001-2006), propriétaire de l'empire Fininvest qui contrôle notamment le groupe de télévision privé Mediaset, serait directement visé par cette disposition. Le ministre des Infrastructures et ancien procureur Antonio Di Pietro, a annoncé jeudi que son parti (Italie des Valeurs) voterait contre le projet, actuellement examiné par les députés, sauf à obtenir plusieurs modifications. Le ministre exige notamment une incompatibilité totale entre l'acceptation d'un poste au gouvernement et des activités économiques, rejetant le système du «blind trust» prévu par le projet de loi. - (afp)

GESTION PATRIMONIALE

L'offshore disclosure facility: une opportunité à ne pas manquer

L'Inland Revenue a fait savoir que les résidents britanniques ont jusqu'au 22 juin 07 pour révéler tout compte bancaire ouvert à l'étranger.

ROBERT ANTHONY
EMMANUEL OBERLECHNER

Selon les chiffres de l'administration fiscale Britannique, le Royaume Uni perdrait chaque année plusieurs milliards de recettes fiscales. En effet beaucoup de revenus perçus par les résidents Britanniques et versés sur un compte à l'étranger ne seraient pas déclarés au Royaume Uni.

Après avoir réussi un tour de force en contraignant certaines banques à dévoiler certaines informations confidentielles sur leurs clients, l'administration a instauré une procédure dite « offshore Disclosure Facility » visant à inciter les contribuables Britanniques à régulariser leurs obligations fiscales.

L'Inland Revenue a fait savoir que les résidents britanniques auront jusqu'au 22 juin 2007 pour révéler aux autorités tout compte bancaire ouvert à l'étranger.

Les paradis fiscaux dans le collimateur

Les autorités britanniques visent en premier lieu à connaître les revenus versés sur un compte ouvert dans des paradis fiscaux tant il est difficile de découvrir l'identité des bénéficiaires en raison de l'absolu du secret ban-

caire et du principe de l'anonymat pratiqués par de tels Etats. Aussi le champ de la mesure est beaucoup plus vaste qu'il n'y paraît de prime d'abord. Le texte vise tous les revenus encaissés sur un compte bancaire étranger. Il s'agit principalement d'intérêts ou de dividendes mais également de revenus immobiliers. Or de nombreux résidents britanniques ont acquis une résidence secondaire en France, qu'ils louent régulièrement ou occasionnellement pour rentabiliser cet investissement.

Les revenus immobiliers de source française sont imposables en France en vertu du traité visant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu entre la France et le Royaume-Uni.

Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte le volume de revenus encaissés et par voie de conséquence le taux effectif d'imposition en France afin de déterminer une éventuelle imposition au Royaume Uni.

Le Royaume Uni astreint ses résidents à une obligation fiscale illimitée. En d'autres termes tous les revenus, quelle que soit leur source doivent être déclarés. La double imposition est évitée au Royaume Uni par l'octroi d'un crédit d'impôt égal à l'im-

pôt payé en France au titre de ces revenus immobiliers.

Les revenus imposables en France par les non résidents sont soumis à un taux minimal de 20%. Le taux marginal d'imposition des revenus étant de 40%. Le contribuable Britannique dont le taux d'imposition en France sera supérieur au taux d'imposition auquel il est sou-

Comme en matière d'imposition des revenus immobiliers, le droit exclusif d'imposer appartient à la France. Or par le jeu des exonérations édictées par la loi française, la plus value peut être totalement ou en partie exonérée en France.

Dans cette hypothèse tout ou partie de la plus value immobilière de source française réalisée

de s'engager dans cette voie devront faire savoir leur intention avant le 22 juin 2007. Ils devront calculer eux-mêmes leur impôt, sachant qu'une pénalité de 10% sera applicable et ce pour chaque année fiscale postérieure à l'année 2000/2001.

Le paiement devra intervenir avant le 26 novembre 2007.

Bien que L'Inland Revenue se réserve le droit d'octroyer le bénéfice de l'ODF, sa décision, intervenant au plus tard le 30 avril 2008, sera principalement motivée par l'exactitude des renseignements fournis.

Vague de contrôles fiscaux

Alors que certaines banques se sont vues ordonnées de communiquer des renseignements sur les comptes bancaires détenus à l'étranger, l'Inland Revenue a projeté de déclencher une vague de contrôle fiscaux sur la base des renseignements qui lui ont été communiqués dès le 22 juin. Hors du cadre favorable de l'ODF, les pénalités applicables en cas de contrôle pourraient atteindre 100% de l'impôt dû et en aucun cas être inférieur à 30%.

* Anthony & Cie, The Family Office, Sophia Antipolis et Paris, France [info@antco.co] www.antco.com]

«LA DOUBLE IMPOSITION EST ÉVITÉE AU ROYAUME-UNI PAR L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT PAYÉ EN FRANCE AU TITRE DE CES REVENUS IMMOBILIERS.»

mis au Royaume Uni ne sera redevable d'aucune imposition supplémentaire afférente à ces revenus immobiliers dans son pays de résidence.

En revanche, lorsque le taux d'imposition en France sera inférieur au taux d'imposition au Royaume Uni, une part de l'impôt afférent à ces revenus de source française pourra être prélevé par le Royaume Uni.

La même problématique se rencontre pour l'imposition des plus values immobilières.

par un résident britannique sera taxable au Royaume Uni.

Les résidents Britanniques non domiciliés sont également visés à raison des revenus rapatriés et non déclarés au Royaume Uni. Par conséquent il est primordial pour les résidents Britanniques de dresser un bilan patrimonial au plus vite. S'il apparaît que des revenus auraient dû être taxés au Royaume Uni, il est vivement recommandé de profiter de l'opportunité offerte par l'Inland Revenue. Les contribuables décidant

LE MARCHÉ HORS-BOURSE HELVETICA

No. val.	Nom	Demandé	Offert
INDUSTRIE ET FINANCE			
120882	AEK Energie N	48000.00	50000.00
140241	Agruna AG	4550.00	4750.00
2563678	Aluminium Menziken AG N	387.00	394.00
918360	Aubonne Sté électrique N -A-	220.00	-
918361	Aubonne Sté électrique N	2175.00	-
247790	Avancon FM Bex SA	2050.00	2150.00
677664	AZ Medien AG	16000.00	17000.00
181752	B. Wohnh. Winterthur	29500.00	0.00
385703	Bad Schinznach	3500.00	3850.00
155190	Beag Druck AG	1550.00	-
1072696	Beau-Rivage SA	145.00	153.00
157005	Caran d'Ache N	4400.00	-
931972	Casino Baden N	600.00	635.00
198951	Casino Interlaken	490.00	530.00
495950	Casino-Kursaal Montreux 100 N	1950.00	2050.00
157936	Cendres & Métaux N	10100.00	-
158544	Chemie Holding SA	6000.00	-
159808	Cie Bain, Yverdon	85.00	115.00
159627	Cipag SA N	840.00	-
244291	Cooperative Serpentine	125.00	-
166514	Dolder Hotel AG	6350.00	6550.00
240058	Domaine Agricole SA	1350.00	-
137809	Effingerhol AG	1430.00	-
137420	Espace Media Group	308.00	315.00
255740	Espace Real Estate	147.00	157.00
251331	Explosifs (Sté Suisse) N	4150.00	4450.00
123939	EW Brig-Naters N	8800.00	-
169053	EW Jona Rapperswil N	6400.00	6600.00
200097	Febex SA	3300.00	-
363758	FTB Holding SA	580.00	630.00
160200	Générale Beaulieu	12350.00	12850.00
182364	GHL Immobilière SA Priv. P	940.00	-
487094	Goldbach Media	430.00	455.00
183344	Gondrand SA Bâle Priv. P	1850.00	-
183792	Gonset Holding	2900.00	3100.00
222133	Gotthard Raestetten AG	245.00	255.00
247747	Goule Sté électrique P	3700.00	-
183543	Granador N	1260.00	-
653256	Griesser Holding SA N	1700.00	-
1652312	Griston AG	1280.00	-
184603	Grottes de Vallorbe SA P	90.00	-
2050274	Holdigaz SA	72.75	73.75
246766	Hôtel Trois Couronnes	4100.00	-
190684	Imbrex AG N	6900.00	-
257750	Imm. Pharmapark SA	700.00	-
194662	Jaquet SA N	1975.00	-
372375	Klinik Linde N	620.00	-
161329	Kongress Kursaal Bern AG	675.00	735.00
197640	Konkordia Assur. N	1275.00	-

No. val.	Nom	Demandé	Offert
197641	Konkordia Assur. P	5125.00	-
199268	Kurhotel Weissbad	1085.00	-
157459	Kursaal Casino Luzern AG N	360.00	400.00
199228	Kurzentrums Rheinfelden AG	640.00	680.00
201219	Lagerhäuser Buchs AG	19000.00	-
203978	Licht- und Wasserwerk	1600.00	-
205500	LZ Medien N	2530.00	2630.00
152693	Model Holding SA	375.00	-
727106	Montena SA Fribourg P	1100.00	1175.00
727105	Montena SA Fribourg N	200.00	-
138001	Neue Zürcher Zeitung	74500.00	76500.00
1513184	Obli. Infranor 5% 2009 CV	112.00	120.00
217440	Parking Riponne SA	3200.00	-
503412	Parking St. François SA	1600.00	-
219443	PCL Holding	980.00	-
218460	Pfenninger AG	5375.00	-
1245763	Plaston Holding	7425.00	-
219830	Port-Franc SA (PESA), Chavornay N	870.00	-
219825	Ports Francs SA, Genève	625.00	-
222020	Rapid Holding AG	4800.00	-
251610	Salines (Mines) de Bex SA P	1275.00	1375.00
230436	Seiler Hotel N	850.00	-
231303	SIA Haus SA	4825.00	4925.00
233400	Sonotel Ouchy SA N	1900.00	-
249584	Sté Genevoise Invest. Immob.	9550.00	-
254156	Thermalbad Zurzach AG P	500.00	540.00
257005	Typon Holding N	1775.00	1875.00
257770	UD Print	1475.00	-
1238320	Unione Farmaceutica	8700.00	9050.00
257837	Unipharma Barbengo SA	3800.00	-
258410	Usine Métall. Vallorbe SA N	12100.00	-
262089	Wasserwerke AG Zug N	12075.00	12175.00
1017318	Welinvest N	8750.00	-
265493	Zofinger Tagblatt AG N	23000.00	26000.00
623401	Zuckerfabrik Aarberg-Frauenfeld	21.50	22.50
635836	Zuecher Freilager AG N	4500.00	-
BANQUES			
1132220	Alpha Rheintal Bank	415.00	-
1637873	Banque Jura-Laufon	650.00	-
1379284	Bank in Huttwil	290.00	-
1075653	BBO Brienz Oberhasli N	164.00	-
1487491	Bernerland Bank AG	380.00	390.00
132643	Caisse Epargne Sviriez	950.00	-
1062192	Clientis Bank Toggenburg	470.00	-
133302	Crédit Mutuel Le Sentier P	710.00	-
133631	EA Oberuzwil N	3060.00	-
204649	EB Entlebuch Bank N	2070.00	2170.00
133720	EK Affoltern AG	1625.00	-
1058344	EK Küttigen AG	1450.00	-

No. val.	Nom	Demandé	Offert
134019	Gew. Bank Maennedorf N	4400.00	-
134388	LK Stammheim N	1300.00	-
134468	Nidwaldner Kant Bank PS	2015.00	2105.00
134872	SP & LK Bucheggberg	5900.00	-
135011	SP & LK Frutigen AG N	1855.00	-
135032	SP & LK Guerbethal	4475.00	-
135186	SP & LK Muensingen N	6300.00	-
135700	SP & LK Oftringen AG N	1570.00	-
135272	SP & LK Riggisberg N	6400.00	-
135354	SP & LK Steffisburg N	2950.00	-
1452023	Swiss Regiobank AG	1285.00	1325.00
TRANSPORTS			
140532	Air Zermatt AG P	90.00	-
140530	Air Zermatt AG N	950.00	-
143093	Arosa Bergbahnen	162.00	-
223716	Aletsch AG	415.00	-
150599	Bergbahnen Lauterbrunnen	205.00	-
235386	Bergbahnen Soerenberg	925.00	-
920651	CGN Nav Lac Léman	62.00	-
379859	Montreux-Oberland Bernois	1.15	1.40
222910	Remontée mécanique de Zinal	80.00	-
1136752	Saas-Fee Bergbahnen AG N	30.00	-
220513	Sportb. Bellwal	45.00	60.00
193395	Télé Champéry-Crossets	680.00	-
248808	Télé Diablerets	228.00	-
252985	Télé Nendaz	160.00	-
417805	Télé Villars-Gryon	91.00	-
817564	Téléverbier SA P	75.00	-
1238685	Transports Montreux-Vevey Riviera	0.10	1.00

Le marché hors-bourse Helvetica vous est offert par:

Bondpartners SA

Avenue de l'Elysée 24 - 1006 Lausanne - Tél. +41 21 613 43 43 - www.bpl-bondpartners.ch